

Vols en Vaucluse : les chantiers sous protection renforcée



Thierry Suquet, [préfet de Vaucluse](#), les organisations professionnelles du bâtiment, la police et la gendarmerie ont signé, à Avignon, une convention pour mieux lutter contre les vols sur les chantiers. Mission ? Sécuriser les entreprises qui restent exposées à des pertes qui désorganisent leur activité et alourdissent la facture des travaux.

Le chantier situé à proximité de la préfecture, de nouveau victime de vols lors des émeutes du 17 octobre, en a récemment fourni une illustration. Pour mieux protéger ces sites vulnérables, l'État, [la Fédération du BTP de Vaucluse](#), [la Capeb](#) (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de Vaucluse), la [Police nationale](#) et la [Gendarmerie](#) ont signé une nouvelle convention dans le

Ecrit par Mireille Hurlin le 22 octobre 2026

quartier Saint-Jean, à Avignon. L'accord renouvelle un partenariat engagé en 2009 et élargit le cercle des signataires, avec notamment l'implication du bailleur social [Grand Delta Habitat](#). Objectif ? Prévenir les intrusions, faciliter les interventions des forces de l'ordre et limiter les conséquences de ces délits sur l'activité des entreprises.

Une menace persistante

En zone gendarmerie, 75 vols sur des chantiers ont été constatés en 2025, contre 94 en 2024, soit une baisse de 20 %. Mais la compagnie de Pertuis enregistre, à l'inverse, une hausse de 12 %. Du côté de la police, 28 faits ont été recensés au cours des neuf premiers mois de 2026, contre 55 sur la même période en 2025. Engins, carburants, outillage et matériaux restent des cibles de choix, notamment lorsque les sites sont inoccupés ou insuffisamment protégés. Egalement, l'engin ou l'outil manquant ou détérioré immobilise une équipe et retarde une opération entière. À ces pertes s'ajoutent les frais de remplacement, les réparations et les perturbations du calendrier des travaux. Au plan national, la Fédération française du bâtiment estime que les vols et dégradations sur les chantiers représentent plus d'un milliard d'euros de pertes annuelles pour la profession.



A droite Daniel Léonard président de la fédé BTP 84, le préfet Thierry Suquet et au centre Xavier Sordelet, directeur général de Grand delta Habitat Copyright Préfecture de Vaucluse



Ecrit par Mireille Hurlin le 22 octobre 2026

Des mesures concrètes, avant et après les vols

Un référent sûreté, interlocuteur privilégié désigné au sein de la police et de la gendarmerie sera l'interlocuteur des entreprises. Celles-ci pourront être accompagnées dans l'évaluation des risques et dans le choix de protections adaptées : vidéosurveillance, gardiennage, sécurisation des accès ou encore amélioration de la traçabilité des matériels et des engins. Les fédérations professionnelles auront également un rôle de sensibilisation auprès de leurs adhérents. L'assurance devra, elle aussi, être adaptée aux risques propres à chaque chantier. Le dispositif prévoit par ailleurs une meilleure prise en compte des opérations les plus importantes dans les patrouilles des forces de l'ordre. Les signalements et appels au 17 devront être traités avec davantage de réactivité, et les investigations engagées dans les meilleurs délais. Les entreprises victimes pourront solliciter un rendez-vous pour déposer plainte.

La sécurité, un investissement à part entière

Ces mesures rejoignent les recommandations de la Fédération française du bâtiment, qui préconise, notamment, de contrôler les accès, de sécuriser les équipements coûteux et de conserver les références permettant d'identifier le matériel volé. Son outil de prévention 'Ras le vol' aide les entreprises à évaluer les vulnérabilités de leurs chantiers et à déterminer les protections nécessaires. Pour les entreprises du bâtiment, sécuriser un chantier, c'est aussi protéger leurs équipes, leurs délais et la continuité de leur activité. Pour mémoire, en septembre, le chantier du barrage de Bonpas, à Caumont-dur-Durance, géré par EDF, avait fait l'objet d'un vol de machines électroportatives pourtant stockées en container, d'une valeur d'environ 40 000€.

Mireille Hurlin